

Net social (précisions)

Nous n'allons pas refaire ici la documentation sur le NET SOCIAL (<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/calcul-de-paye-rubriques/page/net-social>) mais simplement apporter des précisions sur les éléments de rémunération servant au calcul du net social au travers d'exemple de codification sur EIG.

Exemple de codification :

- Mutuelle collective et obligatoire
- IJSS subrogées
- Remboursement de prévoyance (alimentant le net à payer)
- indemnité de licenciement
- Indemnité de rupture conventionnelle

La codification de l'itérative est la suivante :

Rubrique itérative NETSOCIAL (Net social)



Alias Ne plus utiliser la rubrique
 Cumul automatique Toujours Calculée ID : 5888 NumSite : PEIG

Désignation

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation Rubrique d'écrasement sur la formule ITERATION [Créer / modifier une alerte...](#)
 Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Rubrique

Fréquence de calcul

Pas de profil associé.

Opération d'itération Nombre de décimales

Liste des Participations

Formules

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
BRUT	Brut	MONTANT	100,00	+
CHEQUESANTE	Chèque santé	MONTANT	100,00	-
COT_SAL	Total des cotisations salariales	MONTANT	100,00	-
IJN_AT_NET	IJ AT/MP nettes	MONTANT	100	+
IJN_AT_SUP	IJ AT/MP reversées	MONTANT	100	+
IJN_MALNIM_N...	IJ maladie nettes non imposables	MONTANT	100	+
IJN_MALNIM_S...	IJ maladie reversées non imposables	MONTANT	100	+
IJN_MAL_NET	IJ maladie nettes imposables	MONTANT	100	+
IJN_MAL_SUP	IJ maladie reversées imposables	MONTANT	100	+
IJN_MAT_NET	IJ maternité nettes	MONTANT	100	+
IJN_MAT_SUP	IJ maternité reversées	MONTANT	100	+
IJN_NETTE	Indemnités journalières nettes reçues	MONTANT	100	+
IND_LICE	Indemnité de licenciement	MONTANT	100	+
PREVIMP	IJ Prévoyance (part salarié)	MONTANT	100	+
P_PPVEXO	Prime de partage de la valeur exonérée et non imposable	MONTANT	100,00	+
REMBPREV	Remboursement prévoyance	MONTANT	100	+
_IND_RUPT_C...	Indemnité de rupture conventionnelle	MONTANT	100	+

Imprimer Formule de taux Modifiable Nombre de décimales :

Utiliser les montants rapportés à l'horaire collectif pour les rubriques de paye utilisant la proratisation.



Mutuelle :

La part patronale de mutuelle ne doit pas être prise en compte (régime collectif et obligatoire) et la part salariale de la mutuelle est déjà présente dans le total des cotisations salariales (COT_SAL).

De même, si le CSE prend en charge une partie de la mutuelle, il ne faut pas l'intégrer dans le net social s'il s'agit bien d'un régime collectif et obligatoire.

IJSS subrogées :

Les IJSS subrogées doivent être réintégrées dans le net social, Les CPAM déclareront les IJ non subrogées.

Remboursement de prévoyance :

Selon les conventions et les contrats de prévoyances, les remboursements de prévoyances peuvent être versés aux salariés sans passer par le brut. C'est notamment le cas en convention 66. Il faut donc rajouter le montant des remboursements dans le Net Social.

Indemnités de rupture :

Il faut ajouter au net social, les indemnités de ruptures qui ne sont pas présentes dans le Brut. En principe, vous devez avoir les indemnités de licenciement, transactionnelle ou de rupture conventionnelle (uniquement les rubriques qui participent au calcul du Net à payer).

Chèques vacances & titres restaurant :

La participation employeurs aux chèques vacances doit être prise en compte en totalité dans le net social, même si elle est exonérée de cotisations sociales.

Les titres restaurant ne participent pas au net social dès lors qu'ils sont exonérés de charges sociales. Pour 2023, si la participation de l'employeur dépasse 6.50€, la part qui dépasse ce montant est assujettie à cotisations et participe donc au net social.

Revision #14

Created 10 July 2023 09:24:18 by Stéphane DELHUILLE

Updated 17 October 2025 09:14:27 by Stéphane DELHUILLE